

2 novembre 2010

10.411**Question Florian Robert-Nicoud****Efficacité du service juridique?**

L'Etat dispose d'un service juridique bien doté en personnel. Le service est souvent appelé à donner des avis de droit, ce qui est son rôle. Nous savons cependant que le Conseil d'Etat a tendance à solliciter d'autres instances pour des avis de droit. Nous demandons au Conseil d'Etat de nous indiquer les montants dépensés en 2009 pour ces prestations externes.

Cosignataires: R. Clottu, B. Courvoisier, J.-Ch. Legrix, J.-P. Donzé, D. Schär et M. Schafroth